



Bulletin de Genève, de Lausanne et des Rousses

« Un abonnement Internet illimité pour seulement 30 CHF, dès aujourd'hui ! » propose une récente publicité. Autrement dit : le plus de plaisir possible, au prix de l'effort le plus minime ! Il est donc difficile aujourd'hui de lever son regard au-dessus de l'horizon, vers le Ciel ! Et c'est encore plus difficile quand l'épreuve est là : après un rendez-vous manqué ou une rencontre désagréable, existe la tentation de se consoler en grignotant, ou en allant regarder les nouvelles sur Internet. Pourtant, c'est dans ces moments que Dieu attend que nous nous tournions vers lui !

Après une difficulté matérielle, notre désir a tendance à prendre pour objet des choses matérielles. Cette tentation n'a pas épargné les Apôtres eux-même. La matin de Pâques, ils se réveillent du choc brutal de la Passion. Mais avec la Résurrection du Christ, renaît aussi dans leur esprit un rêve bien matériel : le rêve de la restauration d'un règne messianique temporel. Le jour même de l'Ascension, ils demandent au Christ : « Seigneur, le temps est-il venu où vous rétablirez le royaume d'Israël ? »¹

Voilà où se trouvent réduites les espérances des Apôtres ce matin de la Résurrection. Sans doute, cette espérance est une tentation qui guette tout chrétien, dans ce contexte difficile de la vie de l'Église. Mais l'Église ne veut pas que notre espérance se borne à l'instauration d'un règne temporel du Messie lui-même. Cette attente purement temporelle a été condamnée. Il s'agit de l'erreur millénariste.

L'erreur millénariste consiste à interpréter le règne de mille ans dont parle l'Apocalypse comme un règne terrestre du Christ, revenant régner visiblement sur la terre avec les saints ressuscités, avant la venue de l'Antéchrist et la Parousie.²

Le Saint-Office a publié un décret, le 21 juillet 1944, condamnant le millénarisme même mitigé. Le texte décrète que « ce système ne peut être enseigné en sécurité ». Dans la cité de Dieu³, Saint Augustin traite le millénarisme de « ramassis de

fables ridicules ». Satan a déjà été lié par le premier avènement du Christ, dit-il ; l'Église règne déjà, avec les saints, sans quoi elle ne serait pas appelée le « Royaume des cieux » ; Satan sortira de l'abîme, c'est-à-dire du cœur des impies où il est tenu enfermé, seulement durant les trois ans et demi de l'Antéchrist, à la fin des temps. C'est cette interprétation qui a triomphé dans l'Église.

De nos jours, quelques sectes protestantes comme les Adventistes ou les Témoins de Jéovah, professent un millénarisme renouvelé. On trouve également une certaine forme de millénarisme chez les catholiques progressistes qui poursuivent le rêve d'un messianisme temporel et travaillent à l'instauration d'un monde meilleur dans lequel la croix de Jésus et la lutte seraient abolies par la vertu du progrès historique.⁴

Mais la Résurrection n'abolit ni la croix ni la lutte. Le règne de mille ans dont parle Saint Jean dans l'Apocalypse commence dès la Résurrection. Il s'agit du règne du Christ-Roi, qui gouverne tout de manière invisible. C'est pourquoi, Saint Jean, dans l'Apocalypse, dit qu'un « ange [...] saisit le dragon, [...] qui est le diable et Satan, et il l'enchaîne pour mille ans. »⁵ Il l'enchaîne au moment de la mort du Christ en Croix.

Ce passage doit être éclairé par un autre, où Saint Jean dit : « Il y eut un combat dans le Ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon ; et le dragon et ses anges combattaient ; mais ils ne purent vaincre, et leur place ne se trouva plus dans le ciel. Il fut précipité, [...] sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui »⁶. Ce combat, selon les Pères de l'Église, s'est déroulé au moment de la Passion. Vaincu par la croix, le démon voit son pouvoir limité. Après la passion et la résurrection de Jésus-Christ, il est « précipité sur la terre », son champs d'action et son influence malfaisante sont diminués et bornés. La victoire du Christ au moment de la Résurrection laisse donc au démon une certaine



S
U
P
E
R
S
U
M
I
C
O
R
R
I
D
A

1 Actes, I, 6

2 Ap. XX, 6

3 Augustin Saint, Cité de Dieu XX. Chap. 7-13

4 Père EMMANUEL-MARIE O.P. *Sel de la Terre* n°102, p. 28-30

5 Ap. XX, 1-3

6 Jn, XII, 7-9

liberté. Cette liberté suppose que nous continuions à combattre et à porter la croix. La victoire du Christ dans la Résurrection n'abolit ni la croix ni la lutte.

Céder à la tentation du millénarisme, c'est chercher une vie sans combat et sans croix. Le Christ règne depuis la Résurrection. Mais ce règne nous demande de continuer à mener, à notre place, les combats que la Providence nous envoie, et à porter toujours notre croix.

Ce que nous enseigne la résurrection, c'est que la croix n'est pas quelque chose qu'il faut traîner et supporter à contre-cœur. La croix doit se porter comme un étendard, ainsi que le montre Fra Angelico. Car la croix est précisément le signe de la victoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ : une victoire sur satan et sur le monde.

Abbé Thibault de Maillard

ANNONCES

GENÈVE

- **Sœurs**

Vendredi 12 avril. Notre Dame de Compassion, Fête patronale des Sœurs de la Fraternité Saint-Pie-X, messe chantée à l'école à 7h00.

- **Visite canonique**

La visite canonique de M. l'abbé Pascal Schreiber se déroulera du 13 au 16 avril. Les personnes qui désirent le rencontrer peuvent le contacter directement à Rickenbach ou s'adresser à M. l'abbé Mouroux.

- **Carnet Paroissial**

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- Catherine MACABALO le 2 mars.
- Maël TRUFFER le 10 mars.
- Luc KURZEN le 13 mars.

- **A noter dans les agendas**

- Cérémonie des 1^{ères} communions le 12 mai.
- Kermesse de l'école Saint-François-de-Sales le dimanche 16 juin.

LAUSANNE

- **Carnet Paroissial**

Se sont unis devant Dieu le 2 mars en l'Église Notre-Dame-de-Lépante à Montreux, Christoph SIEGRIST et Domitille COPPEY.

- **A noter dans les agendas**

- Journée paroissiale le dimanche 26 mai.
- La cérémonie des 1^{ères} communions est reportée au dimanche 30 juin.

Quelques œuvres à accomplir pour obtenir des indulgences plénières pendant la semaine sainte

- Le Jeudi-Saint : récitation du *Tantum Ergo* lors de la translation des saintes Espèces au reposoir. *Enchir. Ind.*, conc. 7
- Le Vendredi-Saint : adoration de la croix lors de la fonction liturgique. *Enchir. Ind.*, conc. 13, 1
- La Vigile pascale : renouvellement des promesses du baptême. *Enchir. Ind.*, conc. 28, 1

SEMAINE SAINTE

GENÈVE

Dimanche des Rameaux

10h00 Bénédiction des rameaux, procession et messe chantée

Jeudi-Saint

19h00 Messe vespérale et adoration jusqu'à minuit à l'Oratoire

Vendredi-Saint

7h00 Matines à l'école
14h00 Chemin de croix à l'Oratoire
15h00 Fonction liturgique à l'Oratoire
16h30-18h00 Confessions

Samedi-Saint

7h00 Matines à l'école
17h30-18h30 Confessions
21h00 Vigile Pascale à l'Oratoire

Pâques

8h15 Messe lue
10h00 Messe chantée
17h15 Vêpres à l'école

LAUSANNE

Dimanche des Rameaux

10h00 Bénédiction des rameaux, procession et messe chantée

Jeudi-Saint

17h30-18h30 Confessions
19h00 Messe vespérale et adoration jusqu'à minuit

Vendredi-Saint

11h00-12h00 Confessions
15h00 Chemin de croix
16h00 Fonction liturgique

Samedi-Saint

17h00-18h00 Confessions
20h00-20h50 Confessions
21h00 Vigile Pascale

Pâques

10h00 Messe chantée

LES ROUSSES

Dimanche des Rameaux

Confessions à 9h00
10h00 Bénédiction des rameaux, procession et messe chantée

Jeudi-Saint

Confessions à 18h00
19h00 Messe vespérale et adoration jusqu'à minuit

Vendredi-Saint

15h00 Chemin de croix
16h00 Fonction liturgique

Samedi-Saint

20h00-20h50 Confessions
21h00 Vigile Pascale

Pâques

10h00 Messe chantée

Prieuré Saint-François-de-Sales

Ch. de la Genève 10 – 1213 ONEX – tél. +41(0)22 792 23 19 ou geneve@fsspx.ch



GENÈVE

École Saint-François-de-Sales

Rue Gaudy-le-Fort, 23
1213 Onex
tél. +41(0)22 793 42 11
Fax +41(0)22 793 42 13



Catéchisme

Catéchisme pour enfants et adolescents. Mercredi à 14h30.

Oratoire Saint-Joseph

Avenue du Cardinal-Mermillod, 9
1227 Carouge
tél. +41 (0)22 342 62 32



Offices

Premier vendredi du mois. Après la messe de 18h30, adoration du Très Saint Sacrement jusqu'à 20h15.

Premier samedi du mois. Méditation et prière du chapelet devant le T.S.S. après la messe de 8h30.

Confessions

- en semaine, une demi-heure avant les messes ; sauf absence, voici la présence des confesseurs :

Lundi	variable
mardi	abbé Jean de Loÿe
mercredi	abbé Gérard Herrbach
jeudi	abbé Thibault de Maillard
vendredi	abbé Jean-François Mouroux

- le dimanche, un quart d'heure avant la messe de 8h15.

- le samedi, de 17h30 à 18h30.

Autres

Mouvements de jeunes

Contact JCR : alexebiner@icloud.com

Contact MJCF : nicolas74.m@hotmail.fr

Conférence doctrinale à l'Oratoire, le mercredi de 19h30 à 20h30.

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, s'adresser à Mlle Dominique Grevillet (tél. : 06 75 79 97 59).

LAUSANNE

Cours Notre-Dame des Champs

Les Grands Clos, 10
1058 Villars-Tiercelin
tél. +41(0)78 679 77 88
email : cnddeschamps@gmail.com



Confessions

- le dimanche, à partir de 9h00.

- en semaine, une demi-heure avant les messes.

- le samedi, de 17h00 à 18h00.

Offices

Premier vendredi du mois. Messe lue à 18h30, suivie de l'heure sainte.

Premier samedi du mois. Heure sainte à 17h00, messe lue à 18h00.

Catéchisme et cours de doctrine

Cours pour adultes. Cycle sur la messe. Voir les annonces du mois.

Autres

Vierge pèlerine. Pour la recevoir, tél. : 079 916 90 32.

Chapelle de la Présentation de Marie

Chemin de Montolivet, 19
1006 Lausanne
Tél. +41 (0)78 674 43 59
ou +41 (0)22 792 23 19
email : j.deloye@fsspx.email
<https://lausanne.fsspx.ch/fr>



LES ROUSSES

Chapelle Notre-Dame de Lourdes

2770, route du Lac
F - 39220 Le Vivier des Rousses
Tél. +41/22 792 23 19



Confessions

- le samedi, de 17h45 à 18h15.

- le dimanche, de 9h20 à 9h50.

Offices

Premier samedi du mois

17h30 heure sainte.

18h30 messe lue.



CALENDRIER DES MESSES POUR AVRIL 2019

	Carouge Oratoire	Onex Ecole	Lausanne	Les Rousses
Di 31 4ème Dimanche de Carême, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 1 ^{er} De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 2 De la férie, 3e cl. - Mm. de St François de Paule, Conf.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 3 De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 4 De la férie, 3e cl. - Mm. de St Isidore, Ev., Conf. et Doct.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 5 De la férie, 3e cl. - Mm. de St Vincent Ferrier, Conf. Premier vendredi du mois	18h30	7h15, 11h10	18h30	—
Sa 6 De la férie, 3e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h00	18h00	18h30
Di 7 1er Dimanche de la Passion, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 8 De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 9 De la férie, 3e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 10 De la férie, 3e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 11 De la férie, 3e cl. - Mm. de St Léon 1er, Pape, Conf. et Doct.	18h30	7h15, 11h10	—	—
Ve 12 De la férie, 3e cl. (Pour les Sœurs de la Fraternité-Saint-Pie-X, Notre-Dame de Compassion, fête patronale, 1e cl.)	18h30	7h00, 11h10	18h30	—
Sa 13 De la férie, 3e cl. - Mm. de St Herménégilde, Mart.	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 14 Dimanche des Rameaux, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 15 Lundi-saint, 1e cl.	18h30	7h15	—	—
Ma 16 Mardi-saint, 1e cl.	18h30	7h15, 8h35	—	—
Me 17 Mercredi-saint, 1e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 18 Jeudi-saint, 1e cl.	19h00	—	19h00	19h00
Ve 19 Vendredi-saint, 1e cl.	14h00	—	15h00	15h00
Sa 20 Samedi-saint, 1e cl.	21h00	—	21h00	21h00
Di 21 Résurrection de Notre-Seigneur, 1e cl.	8h15, 10h00	—	10h00	10h00
Lu 22 Lundi de Pâques, 1e cl.	18h30	6h15	—	—
Ma 23 Mardi de Pâques, 1e cl.	18h30	7h15	18h30	18h30
Me 24 Mercredi de Pâques, 1e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 25 Jeudi de Pâques, 1e cl.	18h30	7h15	—	—
Ve 26 Vendredi de Pâques, 1e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Sa 27 Samedi in Albis, 1e cl.	8h30	—	18h00	—
Di 28 Dimanche in Albis, 1e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00
Lu 29 St Pierre de Vérone, Mart., 3e cl.	18h30	7h15	18h30	18h30
Ma 30 Ste Catherine de Sienne, Vge., 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Me 1^{er} St Joseph Artisan, Conf., 1e cl.	18h30	7h15	18h30	—
Je 2 St Athanase, Ev., Conf. et Doct., 3e cl.	18h30	7h15	—	—
Ve 3 De la férie, 4e cl. - Mm. des Sts Alexandre, Evence et Théodule Mm. ,et S. Juvénal Ev. et Conf. - Premier vendredi du mois	18h30	7h15	18h30	—
Sa 4 Ste Monique, Vve, 3e cl. - Premier samedi du mois	8h30	7h15	18h00	18h30
Di 5 2ème Dimanche après Pâques, 2e cl.	8h15, 10h00 18h30	—	10h00	10h00

L'Eglise demande de confesser nos péchés au moins une fois chaque année et de **communier au moins une fois l'an, à Pâques**, entre les dimanches de la Passion et du Bon Pasteur, soit cette année, entre le 7 avril et le 5 mai.